

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE ASIE PACIFIQUE

Code ISIN : (C) FR0000281503

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à ETOILE ASIE PACIFIQUE, vous investissez sur les marchés actions des pays de la zone pacifique hors Japon.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence, le MSCI AC Asia Pacific Free ex Japan, représentatif des marchés actions de la zone pacifique hors Japon, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne des actions en privilégiant dans un premier temps une analyse quantitative, qualitative des sociétés (qualité du management, stratégie à long terme...), et buy side (suivi des recommandations à l'achat et à la vente de valeurs), puis une étude du positionnement de chaque société est faite via une analyse macro-économique et sectorielle.

L'exposition cible aux marchés des actions de votre SICAV sera comprise entre 60 % et 100 % ; l'exposition maximum à ces marchés peut néanmoins s'écartez de cette fourchette de manière non substantielle.

Les actions sont sélectionnées sur les marchés actions des pays de la zone pacifique hors Japon (y compris sur les marchés émergents), elles relèvent de tous secteurs économiques et de tous types de capitalisations.

La SICAV peut également investir en titres de créances internationaux pour la gestion de la trésorerie.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et d'exposition.

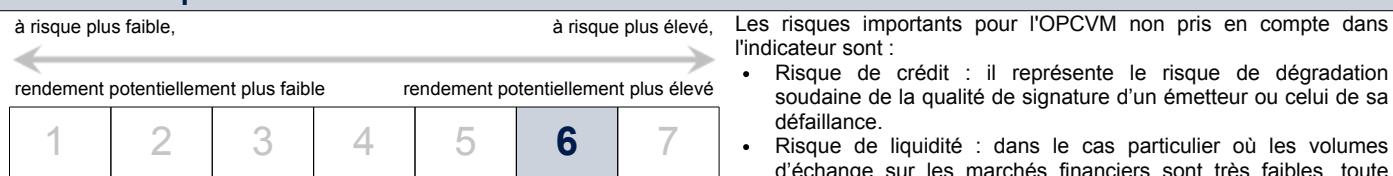
La gestion active de cette SICAV peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	2,52 % de l'actif net moyen
-----------------------	-----------------------------

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

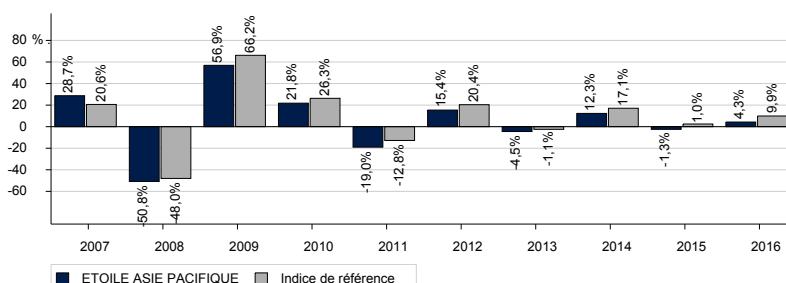
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

La SICAV a été créée le 27 juin 1996.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de **Fiscalité** :

gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les commercialisateur de l'OPCVM.

organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du **Responsabilité** :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 novembre 2017.